



# ACCOLANS

## Bulletin d'information Communal

[www.accolans.fr](http://www.accolans.fr)

Avril 2017 – n° 31

### Budget de la nouvelle com com...

Dans le cadre de la nouvelle communauté de communes, les budgets des anciennes EPCI ont été fusionnés. Le budget général de la CC2VV fait apparaître un solde positif de fonctionnement de 1 268 868,14 €, et un solde exécutoire d'investissement de 784 550,23€.

La fiscalité issue de la fusion doit également être harmonisée pour atteindre la convergence des taux et atteindre un taux moyen pondéré.

- Pour ce qui est de la taxe d'habitation, avant fusion, le taux de la CCID = 3,5%, CCPC = 7,26%, CCPR = 7,69%. Après fusion le taux moyen pondéré sera de **5,18%**.
- Pour ce qui est du foncier bâti, avant fusion, le taux de la CCID = 2,7%, CCPC = 4,76%, CCPR = 6%. Après fusion le taux moyen pondéré sera de **3,96%**.
- Pour ce qui est du foncier non bâti, avant fusion, le taux de la CCID = 3,51%, CCPC = 7,42%, CCPR = 9,58%. Après fusion le taux moyen pondéré sera de **7,09%**.
- Enfin pour ce qui est de Contribution Foncière des Entreprises (CFE), avant fusion, le taux de la CCID = 23,54%, CCPC = 20,60%, CCPR = 20,69%. Après fusion le taux moyen pondéré sera de **20,40%**.

Pour éviter un impact fiscal trop important pour les contribuables, un lissage sera opéré sur 4 ans. Toutefois, pour la commune d'Accolans, et en raison d'une situation calculée sur la base moyenne du territoire fusionné l'impact sera plus important compte tenu de bases locatives élevées.

L'augmentation de la fiscalité communautaire aura donc un retentissement significatif sur votre feuille d'imposition en gardant à l'esprit que la part de la commune n'a quant à elle pas augmentée depuis 3 ans !

Chères concitoyennes,  
chers concitoyens,

La vie de notre village est parfois mouvementée ! Le weekend du 08 avril le chalet de chasse a été le lieu d'une « *Rave Party* ».

Ce rassemblement autour de la musique électronique underground s'est bien entendu déroulé sans autorisation de la mairie, et sans déclaration en préfecture conformément aux recommandations du plan Vigipirate.

Si l'objectif des participants tourne autour du refus des valeurs mercantiles du système et de la recherche de la transcendance au travers de la musique, ce qui en soit peut « s'entendre », la consommation de drogues sensées permettre de se lâcher, d'abolir les barrières et d'atteindre une sensation collective du bien-être est plus difficilement justifiable !

Il est regrettable que certains villageois aient cautionné ce type de pratique, rendant visible le site de « la chèvre » sur les réseaux sociaux pour ce type d'évènement. Souhaitons qu'il ne s'agisse que d'un cas isolé !

Le Maire  
Mickaël PORTE

## Déclaration d'impôts

La campagne déclarative des revenus en vue de l'établissement de l'impôt sur le revenu est ouverte depuis le 12 avril.

Cette année, dans le cadre de la généralisation progressive de la déclaration des revenus en ligne, davantage de contribuables devront recourir à internet. La déclaration de revenus par internet peut se faire depuis le 12 avril et, dans le département du Doubs, **jusqu'au 30 mai** (date limite de dépôt papier : 17 mai). Une aide pourra vous être apportée le **mardi 09/05 de 9h30 à 13h30 à la maison des associations** à l'Isle sur le Doubs en cas de difficultés.

Par ailleurs, cette campagne est marquée par la préparation de la mise en œuvre du prélèvement à la source prévue pour le 1er janvier 2018.

Vous trouverez sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) l'ensemble de la procédure pour ce qui est de la déclaration en ligne.

DÉCLARATION DE REVENUS EN LIGNE

L'impôt s'adapte à votre vie

[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)



## Les modalités du vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent pour le second tour de la présidentielle, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous. La procuration est établie pour un scrutin déterminé.

Pour établir une procuration vous pouvez vous rendre :

- au tribunal d'instance.
  - auprès d'un officier ou un agent de police judiciaire (autre que les maires et les adjoints)
- Les électeurs ont intérêt à se présenter dans les services compétents suffisamment tôt avant un scrutin déterminé pour que la procuration puisse être acheminée en mairie à temps !

## Election présidentielle : les résultats pour Accolans

Au premier tour, 78,48% des électeurs se sont rendus aux urnes à Accolans. Les résultats spécifiques pour notre commune sont les suivants (par ordre de pourcentage) :

*Le Pen : 25,8% Mélanchon : 14,51% Fillon : 12,9%  
Macron : 12,9% Dupont-Aignan 9,67% Hamon : 8,06%  
Lassalle : 4,8% Poutou : 3,22% Arthaud : 1,61% Asselineau 1,61%*

## Projet de réhabilitation d'un verger communal

La municipalité a fait le choix de réhabiliter un verger communal sur le terrain arrière de la mairie avec d'anciennes variétés locales de fruitiers. Les objectifs sont évidemment multiples au delà de la réhabilitation d'anciennes variétés de fruitiers peut-être disparues sur la Commune. Il s'agit de recréer à terme un biotope favorisant la colonisation d'êtres vivants inféodés à ce type de milieu, préserver la flore et la faune liées à la prairie en évitant l'apport de produits phytosanitaires et organiques, mais au-delà de cette dimension écologique, nous souhaitons réunir les acteurs intéressés par l'environnement, la nature, et faire connaître la diversité des fruits aux enfants et aux adultes de la commune par une approche didactique.

Dans ce projet, la commune a répondu à l'appel à projet du conseil régional participant à l'opération de sauvegarde des vergers anciens, mais aussi les associations des croqueurs de pommes et des bouilleurs de cru.

Nous vous tiendrons informés de la suite du projet, première étape, le défrichage du terrain !